

## Cérémonie d'investiture du conseil municipal des enfants

En 2016, la Ville mettait en place un conseil municipal des enfants afin de permettre aux plus jeunes de faire l'expérience concrète du fonctionnement de la démocratie et de démontrer leur capacité à s'investir pour leur territoire. Il est renouvelé tous les deux ans depuis. La prochaine cérémonie d'investiture aura lieu ce jeudi 25 novembre en présence d'une commission « collège » qui les accompagnera dans leurs missions. C'est la grande nouveauté de cette mandature. Elle répond aux priorités du plan laïcité et éducation à la citoyenneté voté lors du conseil municipal du 8 juillet dernier.

Les 32 conseillers élus dans les 16 écoles participantes seront donc investis le jeudi 25 novembre, mais ils seront en réalité 48 à siéger, si l'on ajoute les 16 collégiens chargés de les accompagner. Il s'agit d'anciens élus désormais inscrits au collège et désireux de poursuivre leur engagement au sein de l'instance.

Cette commission collège composée d'enfants scolarisés en classes de 6<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> aura pour mission de participer et de contribuer aux travaux et aux priorités fixées par le CME.

Une mission spécifique lui sera par ailleurs attribuée afin de promouvoir les valeurs républicaines et le principe de laïcité conformément au plan dont elle dépend.

Enfin, chaque membre de cette commission représentera au sein du CME son établissement, en l'occurrence les collèges Baudelaire, Sévigné, Saint-Exupéry, Saint-Michel, Rosa Parks, Anne Frank et Pascal.

### Renforcement des passerelles entre le CME et les établissements scolaires

Des classes « Conseil Municipal des Enfants » seront créées au sein des 16 écoles dont les jeunes conseillers sont issus. Ces dernières seront associées à la construction des projets retenus par le CME et bénéficieront :

- d'un module de sensibilisation au fonctionnement du CME et de la démocratie locale par le biais d'une visite de l'hôtel de ville ;
- de visites et de mise à disposition de toutes les ressources des commissions thématiques pour favoriser la participation concrète aux projets élaborés ;
- d'une participation aux événements proposés par le conseil municipal des enfants ;
- de l'association à la restitution des projets des commissions.

## Poursuite du parrainage des commissions par des élus thématiques

Afin de renforcer les liens entre le conseil municipal et celui des enfants, chaque commission sera, comme l'an dernier, parrainée par un ou plusieurs élus thématiques de la Ville. Leur rôle ? Faciliter la mise en œuvre des priorités et des actions des jeunes élus et favoriser les partenariats et les liens entre élus du conseil municipal et jeunes élus du conseil municipal des enfants.

Quatre thèmes, un par commission, seront proposés aux futurs élus du CME lors de la cérémonie d'investiture :

- Cadre de vie : sécurité routière
- Culture : patrimoine
- Solidarité et projets intergénérationnels
- Valeurs de la République, laïcité

## Déroulé de la cérémonie

17h30 - 17h35	Ouverture de la séance par Madame Dalila Cherigui, adjointe au maire en charge de l'éducation.
17h35 - 17h45	Mot d'introduction de Monsieur Guillaume Delbar, maire.
17h45 - 18h10	Investiture des jeunes élus. <ul style="list-style-type: none"><li>- Appel nominatif par Madame Dalila Cherigui</li><li>- Remise des écharpes par Monsieur Guillaume Delbar</li><li>- Remise des cartables par Madame Dalila Cherigui</li><li>- Mot de Madame Dalila Cherigui</li></ul>
18h10 - 18h20	Intervention des représentants de la commission collège sur le rôle de conseiller du CME et sur des exemples de projets que le CME peut mener.
18h20 - 18h30	Intervention des élus thématiques et présentation des thèmes de travail proposés au CME.
18h30 - 18h45	Questions des nouveaux élus. Échange avec les nouveaux élus et Monsieur Guillaume Delbar. Présentation de l'équipe d'animation.
18h45 - 19h	Clôture de la séance par Monsieur Guillaume Delbar.

## Prochain rendez-vous

Une fois investis officiellement dans leurs nouvelles missions, les jeunes élus seront invités à participer au séminaire d'intégration à l'hôtel de ville le mercredi 1<sup>er</sup> décembre de 14h à 17h.

Ordre du jour :

- présentation du fonctionnement ;
- visite de l'hôtel de ville sous la forme d'un rallye et découverte des missions d'une commune ;
- choix des commissions thématiques.